



# Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca)

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

## Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous, Vendredi, fermé

## PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Martine April, secrétaire-trésorière adjointe

Denis Filion, employé municipal (saisonnier)

Valérie Brillant-Blais, inspecteur en bâtiment et en environnement

Adresse courriel: [valerie.brillant-blais@mrcdesbasques.com](mailto:valerie.brillant-blais@mrcdesbasques.com)

Alexandre Desjardins, inspecteur en bâtiment et en environnement

Adresse courriel : [alexandre.desjardins@mrcdesbasques.com](mailto:alexandre.desjardins@mrcdesbasques.com)

## CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

M. Roger Lavoie, conseillère #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4

M. Samuel Sirois, conseiller #5

Mme Gisèle Saindon, conseillère #6 pro-maire



Date de la prochaine séance du conseil municipal

Mardi le 1<sup>er</sup> février 2022 à 19 h 30 par vidéo conférence

Rapport Municipal  
Janvier 2022

## **RÔLE DE PERCEPTION**

Une résolution a été adoptée afin que la directrice générale soit autorisée à préparer pour et au nom de la Municipalité un rôle général de perception pour l'année 2022.

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT #273 RELATIF AUX DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET DE TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2022**

La municipalité de Saint-Éloi a adopté le règlement #273 tel que décrit ci-dessus. Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le trouver sur le site internet de la municipalité.

## **POLITIQUES DES AÎNÉS ET LEURS PLANS D'ACTION MADA**

La municipalité de Saint-Éloi adopte les politiques des aînés et leurs plans d'action MADA tel que déposé.

## **ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/COTISATION 2022**

La municipalité de Saint-Éloi accepte de verser à l'Association des directeurs municipaux du Québec un montant de 495.00\$ plus taxes pour la cotisation 2022 et un montant de 395.00\$ taxes incluses pour les assurances 2022 ci-rattachant.

## **ENTENTE CROIX-ROUGE**

La Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 170\$ à la Croix-Rouge afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge qui est prête à secourir les sinistrés de notre municipalité et ceci conforme à notre entente par la résolution #2019-11-165.

## **RENOUVELLEMENT ASSURANCE MMQ**

La Municipalité verse un montant de 11588.88\$ à la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement de la police d'assurance 011035 couvrant la période du 6 janvier 2022 au 6 janvier 2023.

## **PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOYER/CORPORATION D'HÉBERGEMENT**

La municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$611.60 à la Corporation d'Hébergement de Saint-Éloi concernant le programme de soutien au loyer pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2021 suite à la résolution #2018-09-164 afin de maintenir notre engagement financier de 5 ans qui a commencé en 2018.

## **SIGNATURE ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLOI**

La Municipalité de Saint-Éloi autorise la conclusion d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection incendie avec la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu.

Cette entente est portée à l'annexe 25 du livre des délibérations pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

Le maire et la Directrice générale sont autorisés à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Éloi.

## **ENGAGEMENT POMPIER VOLONTAIRE**

La municipalité de Saint-Éloi nomme Monsieur Jean-Roger Richard pompiers volontaires de la municipalité de Saint-Éloi.

## **SÛRETÉ DU QUÉBEC / PRIORITÉS LOCALES 2022-2023**

La municipalité de Saint-Éloi demande à la Sûreté du Québec de cibler davantage ses interventions sur le territoire de la Municipalité de la façon suivante :

- Apporter une attention particulière au respect des limites de vitesse;
- Intervention dans la zone de 30km/h;
- Faire des infos sur divers sujets dans le rapport municipal par exemple sur les règlements municipaux tel que sur les animaux, les nuisances etc;
- Apporter une attention particulière aux conducteurs de poids lourds;
- Apporter une attention particulière aux événements spéciaux tels que le carnaval et tournoi de balle;
- Surveillance accrue au Chemin des Trois-Roches.



## **ADHÉSION DE MUNICIPALITÉS SUPPLÉMENTAIRES À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN INSPECTION DES BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT**

Madame la Directrice générale informe les membres du conseil que les municipalités de Saint-Guy et Saint-Médard ont demandé à la MRC des Basques de faire partie de l'entente intermunicipale en inspection des bâtiments et en environnement. Les membres du conseil de la municipalité de Saint-Éloi sont d'accord à leur adhésion à l'entente.

## **SOUTIEN AUX DEMANDES DES PARTENAIRES DE LA TABLE DE CONCERTATION SUR LA FORÊT PRIVÉE DU BAS-SAINT-LAURENT**

Une résolution a été adoptée afin que :

La municipalité de Saint-Éloi demande au gouvernement du Québec une aide immédiate de 2 millions de dollars pour consolider la filière forestière bas-laurentienne et réaliser un minimum de travaux d'aménagement en forêt privée en 2021-2022.

La municipalité de Saint-Éloi demande au gouvernement du Québec une majoration moyenne de 4,7 M\$ du budget régional pour permettre la récupération et la remise en production des peuplements affectés, tout en maintenant les investissements dans les travaux d'aménagement pour les quatre années suivantes (2022-2023 à 2025-2026).

La municipalité de Saint-Éloi demande au gouvernement du Québec d'inscrire la majoration du budget régional d'aménagement forestier en forêt privée au Bas-Saint-Laurent dans le prochain budget provincial.

La municipalité de Saint-Éloi transmet copie de la présente résolution au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, à la ministre responsable de la région du BSL, Mme Caroline Proulx, au Premier ministre du Québec, M. François Legault, aux députés provinciaux du BSL, M. Pascal Bérubé, M. Harold Lebel, M. Denis Tardif et Mme Marie-Ève Proulx, à la Table régionale des élu(e)s municipaux du BSL et aux partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du BSL.

### **VIVE LE VENT D'HIVER !**

Eh oui c'est l'hiver. L'hiver peut être une saison charmante si on la prend du bon côté. Il faut toutefois être prudent, même en ces temps frisquets. D'abord, vos fenêtres sont-elles en état de s'ouvrir? Souvent, lorsqu'il fait froid, les fenêtres gèlent et il est difficile de les ouvrir. Le balcon doit rester dégagé : ainsi vous pourrez sortir rapidement si un feu se déclare chez vous. Dégagez vos sorties d'urgence!

Que c'est confortable de se blottir près du feu. Où mettez-vous les cendres ? On place les cendres dans un contenant métallique, à fond surélevé, et on les met dehors, loin de toutes parois combustibles. Les cendres peuvent rester chaudes durant plus de 3 jours!!!

D'autres privilégient les appareils de chauffage d'appoint comme les chaufferettes. Gardez-les toujours à une distance d'au moins 1 mètre (3 pieds) des murs et autres matières combustibles (rideaux, draperies, meubles). Sur ce, je vous souhaite un bon hiver et profitez-en bien. Allez patiner, skier, marcher. Et... Vive le vent d'hiver!!!

**OBLIGATION À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MAI 2022 À DÉPOSER EN BORDURE DE LA RUE UN SEUL BAC À DÉCHETS PAR NUMÉRO CIVIQUE**

La collecte des matières récupérables (papier, verre et autres) a débuté en 2001 et la collecte des matières organiques en 2015. Nous constatons que depuis 2015, les quantités des déchets collectées demeurent sensiblement les mêmes alors qu'elles auraient dû diminuer.

**DÉCHETS/TONNE MÉTRIQUE**

2015 : 3 627 tonnes	2017 : 3 649 tonnes	2019 : 3 520 tonnes
2016 : 3 435 tonnes	2018 : 3 646 tonnes	2020 : 3 641 tonnes

Les tarifs du lieu d'enfouissement technique ont subi une hausse considérable depuis 2019, passant de 76,00\$/t à 96,00\$/t pour 2022. Un lieu d'enfouissement génère deux choses : de la pollution et des factures de plus en plus salées. Réduire à la source et trier, ça, c'est un choix judicieux.

L'entrepreneur collecte régulièrement plus d'un bac à déchets pour le résidentiel permanent et saisonnier. Nous désirons préciser que cette observation ne s'applique pas à l'ensemble du territoire et nous ne pouvons qu'encourager et féliciter l'engagement de ceux et celles qui participent activement aux objectifs de diminution des quantités de déchets éliminés.

Nous tolérons cette situation depuis plusieurs années et il nous est impossible de poursuivre en ce sens. Nous sommes dans l'obligation de restreindre le nombre de bacs. Pour ce type d'habitation, la réglementation en vigueur impose une limite d'un bac par adresse. Certaines dérogations permettant plus d'un bac sont accordées par la MRC pour des besoins spécifiques (ex : garderie).

**Nous vous informons qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, l'entrepreneur collectera un seul bac à déchets par numéro civique pour le résidentiel permanent et saisonnier. La MRC des Basques.**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #274 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Un avis de motion a été donné afin de présenter le projet de règlement #274 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Une copie a été mise sur le site internet à la disposition des citoyens. Une dispense de lecture est accordée à la Directrice générale.

## **CONSEILS POUR UNE CONDUITE HIVERNALE SÉCURITAIRE**

En hiver, les conducteurs doivent adapter leur conduite aux conditions météorologiques et routières. Le conducteur doit diminuer sa vitesse lorsque la visibilité est réduite à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations, ou lorsque la chaussée est glissante ou qu'elle n'est pas entièrement dégagée. En cas de conduite non adaptée, le conducteur s'expose à une amende de 60\$ plus les frais et 2 points d'inaptitude.

Le pare-brise et les vitres d'un véhicule doivent être débarrassés de tout élément susceptible de réduire la visibilité du conducteur. Les phares, les feux et les réflecteurs doivent être également dégagés. Personne ne peut conduire un véhicule recouvert de glace, de neige ou de toute autre matière pouvant se détacher du véhicule et constituer un danger pour les autres usagers de la route. En cas de non-respect, le conducteur est passible d'une amende de 100\$ à 200\$.

Voici quelques conseils pour demeurer en sécurité sur les routes en hiver :

1. Préparez une trousse de fournitures d'hiver (brosse à neige, grattoir à glace, liquide de lave-glace, pelle, vêtements chauds) et conservez là en tout temps dans votre véhicule.
2. Allumez toujours vos phares et vos feux de croisement quand les conditions l'exigent.
3. Conduisez lentement, gardez une distance de sécurité avec le véhicule devant vous et attention à la glace noire, même s'il fait beau.
4. Si possible, reportez votre déplacement si les conditions routières sont mauvaises.
5. Lors des opérations de déneigement, tenez-vous loin des déneigeuses. Les véhicules de déneigement comportent de nombreux angles morts qui empêchent leur conducteur de bien voir les autres usagers de la route.

Pour terminer, vous pouvez contacter info transports avant un déplacement. Soit par téléphone en composant le 511 ou sur internet au [www.quebec511.info/fr/default.aspx](http://www.quebec511.info/fr/default.aspx) (site web présentant l'évolution des systèmes météorologiques).



### **Dave Ouellet, sergent**

Coordonnateur des relations communautaires

Poste de la MRC de Rivière-du-Loup

Sûreté du Québec

[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

## **LE CAPAB**

Le CAPAB débute l'année 2022 avec enthousiasme et désire continuer à soutenir les personnes proches aidantes de la MRC des Basques au quotidien. Nous avons déjà offert quelques séjours à des personnes aidées dans notre appartement de Saint-Éloi, au grand plaisir des personnes proches aidantes qui peuvent ainsi bénéficier de 1 à 3 journées de répit. N'hésitez pas à passer le mot dans votre entourage car plusieurs plages horaires sont disponibles!

Malgré la fatigue liée à deux ans de pandémie, notre équipe de travail se porte bien et les services suivants sont maintenus:

- Soutien psychosocial en individuel ou en groupe d'entraide: contactez Isabelle Blouin sur son cellulaire de travail au 418 851-6233
- Répit à domicile ou répit hors-domicile à Saint-Éloi: contactez Guillaume Côté-Philibert au 418 851-4040

Les bureaux du CAPAB demeurent ouverts au public mais il est fortement recommandé de prendre rendez-vous au 418 851-4040 afin que nous puissions vous accueillir de façon sécuritaire en respectant les mesures sanitaires dans un local dédié à cet effet.

Pour les personnes qui doivent visiter un proche en CHSLD, en RI ou dans une RPA, voici les consignes en vigueur actuellement:

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-en-vigueur/chsld-ri-rpa>

En terminant, je vous rappelle que la saison des impôts est à nos portes et qu'il existe différents crédits d'impôt pour les personnes proches aidantes. Voyez un aperçu des crédits provinciaux ici:

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/declaration-de-revenus/produire-votre-declaration-de-revenus/comment-remplir-votre-declaration/aide-par-ligne/451-a-480-remboursement-ou-solde-a-payer/ligne-462/point-2-1/>

N'hésitez pas à nous appeler pour plus de renseignements!

**Guillaume Côté-Philibert, coordonnateur, Centre d'aide aux proches aidants des Basques, 418-851-4040, [www.lecapab.com](http://www.lecapab.com)**

***BOUNE ANNÉE 2022***

## LA RÉSIDENCE MON CHEZ NOUS DE SAINT-ÉLOI



est à la recherche d'un cuisinier(ère) pour faire de la cuisine familiale pour 15 personnes de 8h30 à 18h, 3 jours/semaine et une fin de semaine sur 2 dans une ambiance agréable et avec de bonnes conditions. Si vous aimez les personnes âgées

le poste est pour vous. Salaire à discuter selon l'expérience. Pour informations, téléphoner au 418-898-3214 et demander Mario ou écrire à [moncheznous@derytele.com](mailto:moncheznous@derytele.com)



### ATELIER GRATUIT À SAINT-ÉLOI

Le Centre Alpha des Basques offre gratuitement un atelier de Gym cerveau dans votre municipalité. Cet atelier est un excellent moyen pour garder votre cerveau en santé et rencontrer de nouvelles personnes. Les ateliers reprennent le 31 janvier 2022 et ont lieu à la salle Adélarde-Godbout tous les lundis, de 13h15 à 15h15. Pour vous inscrire : **418 851-4088**

